

CONDATO



La revue Municipale
de Condat sur Vézère



MARS 2021

www.condat-sur-vezere.fr

PATRIMOINE

Histoire et Patrimoine



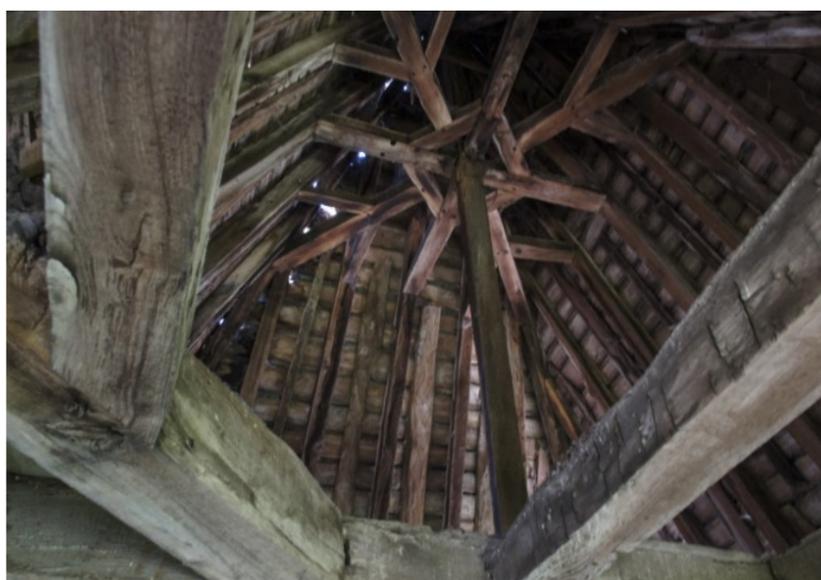
La Commanderie Hospitalière de Condat-sur-Vézère est entrée dans le patrimoine communal depuis le 27 décembre 2020. Ce mardi 16 Février 2021, les membres de la commission travaux ont reçu une délégation de représentants des services de l'Etat afin de vérifier les enjeux patrimoniaux du site et de l'intérêt historique de les conserver. Cette délégation était composée pour la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Mme Florence VACHIA, ingénieure du patrimoine et de Mme Florie ALARD, conservatrice des bâtiments historiques. L'Unité Départementale de l'architecture et du Patrimoine (UDAP 24) était représentée par son chef M. Xavier ARNOLD, architecte des bâtiments de France et M. Thierry BARITAUD, ingénieur, notamment attaché à suivre le dossier de la Commanderie de Condat.

Connaisseurs à différents niveaux du site, les membres de la délégation ont relevé l'état de délabrement avancé de l'ensemble des bâtiments et souligné l'urgence d'engager des travaux de sauvegarde avant même d'envisager la future destination du site. Ils ont cependant affirmé que ce projet représentait un engagement fort et essentiel pour le patrimoine local dans le cadre du Grand Site Vallée Vézère. A ce titre, ils ont assuré la municipalité de leur soutien pour une restauration et un développement du site de qualité.

Conforté par l'ensemble de la délégation, M. Xavier ARNOLD a assuré la municipalité de l'accompagnement de ses services pour que des travaux urgents soient rapidement entrepris sur la tour dont l'état semble le plus préoccupant.



Un cabinet d'architecture a d'ores et déjà été sollicité pour la réalisation d'une étude de faisabilité du projet. Cette étude donnera précisément l'état sanitaire des bâtiments, la nature des travaux à engager et leurs coûts.



Plusieurs années seront sans doute nécessaires, rythmées par les phases de travaux et l'obtention des subventions, pour finaliser ce grand projet.

Conforté par l'ensemble de la délégation, M. Xavier ARNOLD a assuré la municipalité de l'accompagnement de ses services pour que des travaux urgents soient rapidement entrepris sur la tour dont l'état semble le plus préoccupant.

Un cabinet d'architecture a d'ores et déjà été sollicité pour la réalisation d'une étude de faisabilité du projet. Cette étude donnera précisément l'état sanitaire des bâtiments, la nature des travaux à engager et leurs coûts.



Plusieurs années seront sans doute nécessaires, rythmées par les phases de travaux et l'obtention des subventions, pour finaliser ce grand projet. 2021 n'en est que le « *top départ* ».

SIRTOM



DÉCHETS COVID



Négligemment abandonnés sur les trottoirs, routes, chemins, forêts... mais également **dans les bacs de tri sélectif**, les masques, gants ou lingettes usagés sont devenus sources de pollution.

Masques, gants et lingettes se dégradent très lentement dans la nature. Ils peuvent même donner lieu à la libération de microparticules qui se dispersent très facilement et sur de grandes distances, au gré des pluies et des vents. À terme, outre la pollution visuelle qu'ils représentent, **ces déchets exposent les agents de collecte et du centre de tri aux dangers sanitaires.**

Des gestes simples à respecter !

Nous invitons tous les citoyens à relayer le plus largement possible les consignes, les gestes simples à adopter pour s'en débarrasser de façon sécurisée.

Une seule règle à appliquer : masques, mouchoirs, lingettes et gants sont à jeter dans un sac fermé puis dans la poubelle des ordures ménagères afin d'être incinérés.



Jetez vos déchets Covid
(masques, gants, mouchoirs) dans un sac fermé.
Mettez ce sac dans le sac ou bac à ordures ménagères



SANTE



La campagne de vaccination contre le COVID-19, à destination des **personnes de 75 ans et plus**, a débuté en Dordogne. Comme vous en avez été informé dans le dernier *Condato*, plusieurs centres de vaccination sont opérationnels, notamment pour notre secteur à l'hôpital de Sarlat.

Afin de faciliter la prise de rendez-vous et le transport des volontaires vers Sarlat, la mairie de Condat-sur-Vézère, sous l'égide de la Communauté de communes, recense les personnes souhaitant utiliser ce service. Des navettes au départ de la salle des fêtes de Condat seront organisées au fur et à mesure du calendrier des rendez-vous confirmés. **Ces derniers sont largement tributaires des approvisionnements du centre en vaccins.**

Certains d'entre vous ont déjà été contactés (par téléphone ou en porte-à-porte) et ont pu exprimer leur souhait. Si ce n'est pas le cas pour vous et que vous voulez être inscrit dans ce programme, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie au

05.53.51.26.61.

Le frelon asiatique

C'est le moment d'organiser le piégeage



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

Après plusieurs mois passés en hibernation, dans le sol ou sous les écorces, les reines frelons asiatiques pointent leurs ailes.

Le "*Vespa Velutina*" n'a pas de prédateur sous nos altitudes donc commençons tout de suite à piéger ce frelon asiatique. Chacun d'entre nous peut participer à la lutte contre ce prédateur des abeilles. Le frelon venu d'Asie est long de 20 à 25 millimètres pour les ouvrières, jusqu'à 30 mm pour les reines qui ont un vol bruyant. On le reconnaît à son thorax brun noir velouté et à ses segments abdominaux bruns, bordés d'une fine bande jaune orangé.

Seul le 4^{ème} segment de l'abdomen est presque entièrement jaune orangé. La tête est noire et la face jaune orangé.

Pour attaquer les abeilles, il se positionne en vol stationnaire à l'entrée des ruches. Il saisit les abeilles entre ses pattes et les tue d'un coup de mandibules derrière la tête. Il arrache les pattes et les ailes pour en faire une boulette qu'il emporte jusqu'au nid pour en nourrir ses larves.

Il parvient à tuer deux abeilles toutes les trois secondes. 5 ou 6 frelons seulement suffisent à condamner une ruche.

Pour préserver l'écosystème, aidez les apiculteurs et l'ensemble des citoyens à lutter contre la prolifération du frelon asiatique.

C'est un geste écologique et citoyen qui nous concerne tous, alors faites-le savoir autour de vous.

De février et jusqu'au 1^{er} mai, vous pouvez piéger des reines fondatrices de colonies.

Passée cette période, vous risquez de capturer de nombreuses espèces autochtones (frelons jaunes, guêpes, abeilles, ...), il faudra donc retirer vos pièges.

Le piégeage est donc important. Il est efficace dès le radoucissement des températures. La conception et la fabrication de pièges est peu coûteuse et d'une grande facilité.

Il suffit de couper en deux une bouteille en plastique. Ensuite réintroduire le haut de la bouteille, goulot dirigé vers le bas. Au fond de la bouteille, déposer une dizaine de centilitre de bière brune et un peu d'eau sucrée, mais **surtout pas de miel !**

Ensuite placer le piège en hauteur : sur une branche, un balcon, ...

Le piège !!!

Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide (1,25 litre, 1,5 litre, 2 litres) coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixée par deux agrafes) pour faire entonnoir.

Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faites des petits trous (environ 5mm) avec un bout de fil de fer chauffé.

Au fond de cette bouteille, versez :

- un verre de bière brune de préférence
- un verre de vin blanc (qui repousse les abeilles)
- un trait de sirop (cassis ou framboise, ...)

Ce piège peut-être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50m ou 2 mètres (pour une bonne surveillance). Il peut également être placé sur un balcon.

Plus on met de pièges, même sur un petit terrain, plus on augmente les chances de capture.



PROJETS

IN VINO VERITAS

Plantation de vignes sur le territoire de la commune.

Les romains ont implantés la vigne en Périgord. Plus proche de nous, il existait à Condat de nombreuses parcelles de vignes au milieu du siècle dernier.

Une recherche aux archives départementales (*) nous renseigne sur les cépages plantés entre 1955 et 1959.

Pour une surface totale d'environ 32.5 Hectares, nous trouvons les cépages suivants :

Mérille, Muscadelle, Sauvignon blanc, Ugni blanc, Baco divers, Castel divers, Couderc, Siebel divers, Seyve Villard divers, Noah, Othello, Herbemont. (1)

Seuls les quatre premiers de la liste ci-dessus sont qualifiés pour faire du vin. Les autres sont d'anciens HPD (hybrides producteurs directs), des variétés dites américaines, interdites depuis des décennies, elles produisaient des vins riches en méthanol (alcool impropre à la consommation).

Les plus anciens se souviennent des vins produits avec ces cépages très "exotiques". Nostalgie, nostalgie !

La commune souhaite renouer avec son passé viticole, d'où la mise en place d'une commission chargée d'étudier la viabilité d'un tel projet.

L'idée générale : Produire un vin IGP "Périgord".

Nous serons aidés dans ce projet par J M Domme bien connu dans le monde viticole pour ses compétences. La commune d'Aubas a manifesté son désir de participer au projet sur des parcelles limitrophes.

Les questions sont nombreuses.

Quels types de vin (rouge, blanc), léger, concentré etc ... Le choix des cépages devra répondre au futur réchauffement climatique.

Pour quels types de marché ?

A quels endroits planter les futures vignes ? Plateaux calcaires ensoleillés ou vallées de la Vézère au micro climat plus tempéré ?

- Quelles seront les contraintes liées à la situation géographique (brouillard, ensoleillement, exposition, sols) ?
- Ou trouver les compétences pour élaborer le produit final ?
- Ou trouver les bâtiments, les chais et matériels nécessaires à la vinification.

Et, ne pas négliger le montage financier. Chacun sachant que le nerf de la vigne c'est l'argent !

Penchons nous maintenant sur la dénomination IGP Périgord, selon le cahier des charges homologué par l'arrêté du 28 octobre 2011 modifié par l'arrêté du 8 novembre 2013. Autant le dire tout de suite : l'affaire est sérieuse !

Il s'agit de vins dit "Tranquilles" (sic), d'un degré alcoolémique d'au moins 10,5 % vol, qualifiés de fruités, légers en bouche, avec un beau volume et une pointe d'acidité en finale (pour les blancs). Miam, Voilà qui fait envie !

Bien évidemment la commune se trouve dans la zone géographique idoine. Les cépages devront figurer dans la liste énoncée par l'arrêté.

Un regret toutefois, il semble que l'appellation "Vin de Condat" ne pourra pas figurer sur la bouteille.

La production maximale ne devra pas excéder 120 hectolitres à l'hectare, ce qui nous laisse une belle marge de manœuvre !

Voilà il n'y a plus qu'à ...

Projet ambitieux, qui s'intègre bien avec celui de la Commanderie (voir Condato précédent). Rêvons un peu ... Dans quelques années, la commanderie réhabilitée, rénovée pourrait servir de lieu de vente et de dégustation d'un vin élaboré sur le territoire de la commune. De quoi donner envie de trinquer à cette réussite !

Nous aurons l'occasion de vous informer sur l'avancé du projet dans les prochains Condato.

N'hésitez-pas, vous pouvez poser toutes vos questions sur le site Internet :

<http://www.condat-sur-vezere.fr/> dans la rubrique : Contact.

Nous vous apporterons, dans les meilleurs délais, les réponses dans la rubrique : Vie pratique.

(1) Un grand merci à Karine Barde responsable du service archive pour son aide active

Commune de Condat-sur-Vézère –
Desserte des Papeteries de Condat – Lecta

Le projet de création d'un rond-point permettant l'accès aux Papeteries de Condat suit son cours. Sous la maîtrise d'ouvrage conjointe du Conseil départemental et du groupe Lecta, cet aménagement permettra un accès facilité à l'emprise de l'entreprise pour les camions desservant l'unité. Impactée par le projet en ce qui concerne la création d'une voie douce bordant la RD62 et la desserte de la RD704, la commune de Condat est pleinement associée aux décisions d'aménagement envisagées. A ce titre, elle a dernièrement été informée de la dernière version du projet (*cf infra*). Celui-ci reprend les recommandations formulées par vos élus au cours de réunions préparatoires. A savoir :

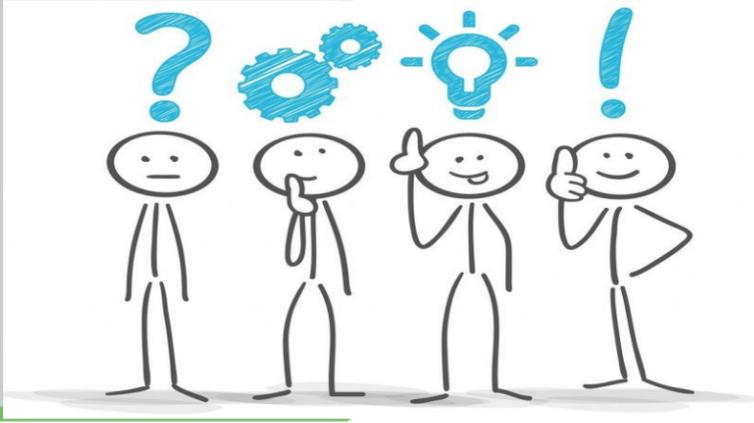
- L'aménagement de la voie douce allant du futur rond-point jusqu'au pont se fera sur l'emprise actuelle de l'ancien « parc à bois » en retrait extérieur de l'alignement des platanes de façon à la sécuriser ;
- Elle sera d'une largeur suffisante pour permettre le croisement de piétons et d'éventuels cyclistes ;
- La structure du revêtement permettra une longévité ainsi qu'une intégration paysagère optimales ;
- Un aménagement végétalisé ou autre permettra de masquer le site industriel ;
- L'effacement des lignes aériennes d'électricité sera réalisé.

A terme, une fois ces aménagements réalisés, la municipalité s'engagera à proposer une solution compatible pour le franchissement du pont (passerelle en encorbellement, aménagement de la voirie existante,...) de manière à finaliser la continuité du cheminement de La Béchade jusqu'au bourg.



A ce stade de la procédure, les discussions financières et techniques se poursuivent entre les deux maîtres d'ouvrage mais devraient trouver rapidement une conclusion satisfaisante. Il est à noter que la commune de Condat ne sera financièrement impactée que très marginalement par le projet.

Boite à idées Agenda 2030



AGENDA 2030

Une boîte à idées est désormais installée à côté de la boîte aux lettres de la mairie afin de recueillir les initiatives citoyennes que vous souhaiteriez mettre en place.

Pour compléter cette démarche, une réunion se tiendra le 9 mars 2021 pour achever la constitution du comité de pilotage de l'agenda 2030.

Vous êtes tous les bienvenus pour participer à la réflexion sur le développement souhaitable du village.

L'étape suivante sera la rédaction des fiches actions réparties selon les 5 finalités du développement durable.

FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Ex de fiche actions du précédent Agenda 21 → Remplacement des menuiseries sur des bâtiments municipaux. Réduction de la durée de l'éclairage nocturne. Projet de parc photovoltaïque.

FINALITE 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Ex de fiche actions du précédent Agenda 21 → Réalisation de travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques. Création de jardins familiaux avec un espace dédié à la permaculture. Mise en place de parterres de jachères fleuries. Organisation par la société de pêche d'une journée de nettoyage des berges du Coly...

FINALITE 3 : ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Ex de fiche actions du précédent Agenda 21 → Mise en place d'un broyage itinérant. Construction d'un local pour l'association de la Chasse. Création d'une cale à bateaux à la Machonie.

FINALITE 4 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

Ex : Mise à disposition de moyens matériel et financier pour les associations qui animent la commune (Spectacle de danse amical laïque, feu de la Saint-Jean, compétitions régionales et nationales de Courses d'Orientation, Fête médiévale Condat Animations, Mondialito du club de foot...). Installation d'une boîte à livres.

Création d'un parcours permanent de course d'orientation qui bénéficie aux écoles, collèges, lycées et tous les publics intéressés du secteur et aux touristes.

FINALITE 5 : DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES.

EX : Signature de la charte 0 phyto. Enherbement du cimetière. Création d'une AFP pour favoriser l'élevage pastoral et la production de viande sur la commune.

Il existe encore bien d'autres idées à concrétiser pour vous, vos enfants et vos aînés.

Elles pourront s'exprimer si vous venez participer.

Une matinée de travaux participatifs se déroulera
le Samedi 13 mars 2021
afin de nettoyer et d'améliorer l'environnement
du site de la Commanderie.
Toutes les bonnes volontés citoyennes
seront chaleureusement accueillies !

PETIT RAPPEL DES REGLES D'URBANISME



La période actuelle est propice à l'engagement de légers travaux sur nos habitations. Qu'il s'agisse d'aménagements, de changements d'huisseries, de couverture, ... c'est-à-dire de travaux n'étant pas soumis à l'obtention d'un permis de construire, il reste néanmoins, dans de nombreux cas, nécessaire de déposer en mairie une déclaration préalable de travaux (DP). Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. Cette démarche est particulièrement importante dans le **périmètre des sites patrimoniaux remarquables**, les abords des monuments historiques, les **sites classés ou inscrits** comme ils en existent dans notre commune (la Commanderie).

Une DP est notamment exigée quand vous **modifiez l'aspect extérieur** d'un bâtiment pour l'un des travaux suivants :

- Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux)
- Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle
- Changer des volets (matériau, forme ou couleur)
- Changer la toiture
- ...

Cette déclaration préalable n'est pas une contrainte mais une aide permettant d'orienter son choix dans le cadre des règles en vigueur sur notre territoire. La commune de Condat-sur-Vézère est intégrée au Grand Site Vallée Vézère qui s'est notamment doté d'un **guide de colorisation du bâti** ayant pour objectif de conseiller, sensibiliser et accompagner les porteurs de projets, en architecture et urbanisme dans le choix des couleurs de façades, volets et ferronneries. **Il est disponible en mairie.**

Notre territoire est riche de son histoire et de son patrimoine. Vous en êtes les acteurs et les premiers bénéficiaires.

Avant tous travaux, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie pour connaître vos droits et obligations :

05.53.51.26.61

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VEZERE -SMBVV

Depuis sa création en janvier 2013, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne (SMBVVD) se compose de 65 communes représentées par 5 EPCI (CdC Vallée Dordogne Forêt Bessède, CdC de la Vallée de l'Homme, CdC de Terrassonnais en Périgord Noir, Thenon, Hautefort, CdC Pays de Fénelon et CdC Sarlat, Périgord Noir).

Il est maître d'ouvrage sur un territoire de plus de 1000 km², qui s'étend de Coubjours à Limeuil, et parcouru par près de 360 km de cours d'eau.

Le SMBVVD est actuellement en train de mener à bien son PPG (Plan Pluriannuel de Gestion) 2016-2021 et souhaite disposer d'un nouveau PPG sur l'ensemble du bassin versant, permettant de répondre aux besoins du territoire sur un périmètre hydrauliquement cohérent amont / aval.

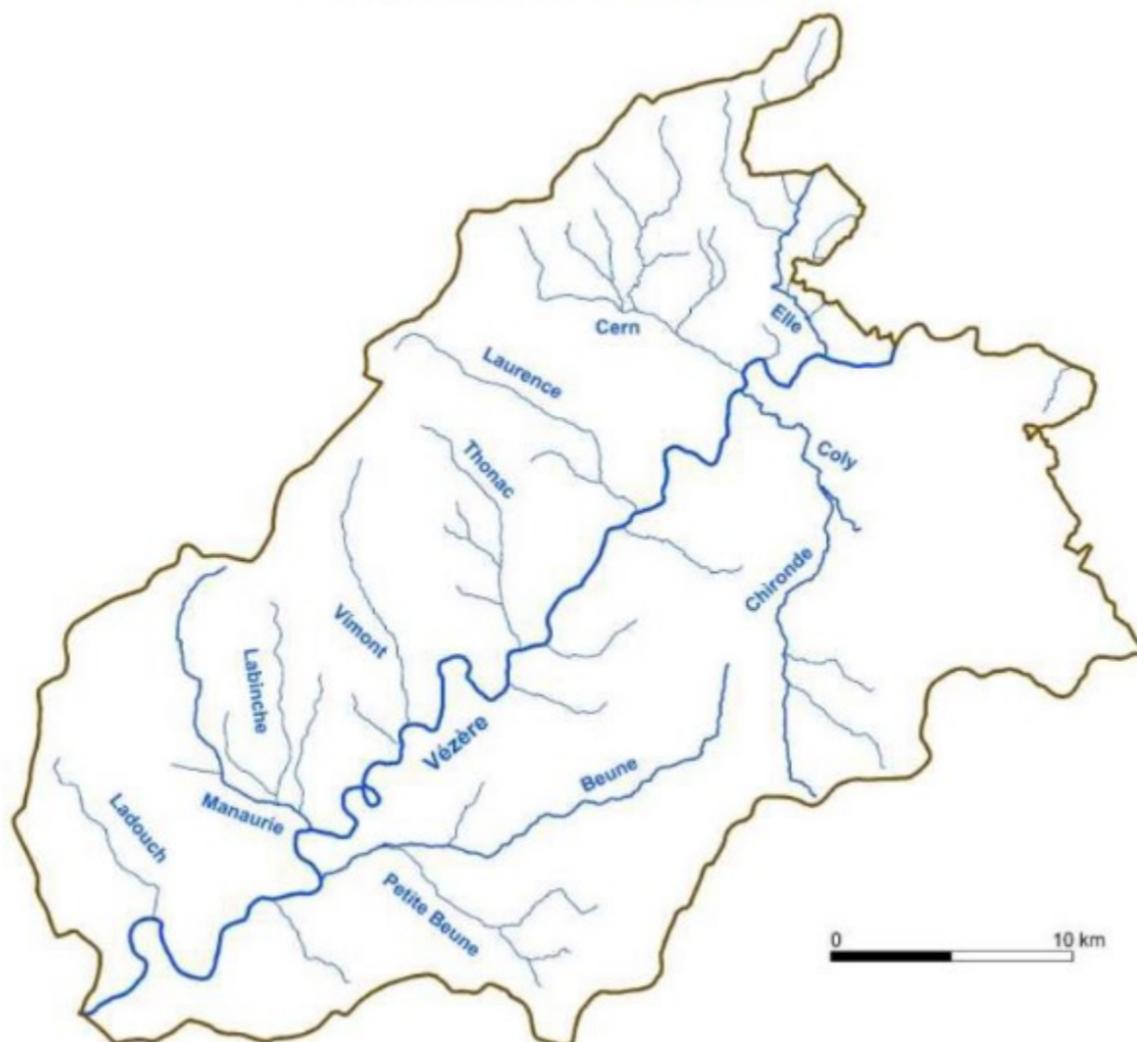
Pour ce faire une étude est nécessaire et devra comprendre les éléments suivants:

- Réalisation de l'état des lieux hydraulique, hydromorphologique, et occupation du bassin versant des cours d'eau concernés
- Réalisation de l'état des lieux environnemental : habitats et espèces faune et flore « NATURA 2000 », qualité des eaux etc.
- Cartographies de l'état des lieux et analyse des besoins de gestion et d'intervention •Définition et hiérarchisation des enjeux, définition du programme pluriannuel de gestion
- Réalisation des documents d'incidences en fonction des interventions préconisées pour le programme de gestion
- Dispositions environnementales spécifiques : habitats « NATURA 2000 » concernés et espèces protégées, définition des mesures d'évitement/réduction/compensation
- Montage du dossier de DIG : justification de l'intérêt général des travaux, régime réglementaire du plan de gestion (Autorisation et/ou Déclaration), estimation détaillée des coûts du programme de gestion, modalités d'intervention et cartographie, localisation des accès chantiers, fiches d'intervention, planning prévisionnel des interventions.

Cette mission d'élaboration d'une programmation pluriannuelle de gestion a pour vocation d'être opérationnelle. Elle devra être menée en étroite concertation avec la collectivité Maître d'ouvrage (SMBVVD) et ses EPCI-FP adhérents.

Le linéaire global des réseaux hydrographiques est d'environ 360km, petits affluents compris.

Localisation visuelle du site d'étude



Prestations à réaliser

Les prestations sont réparties en 3 phases définies comme suit :

- Phase 1 : État des lieux et diagnostic des bassins versants
- Phase 2: Définition des enjeux et des objectifs
- Phase 3: Programme pluriannuel de Gestion (PPG)
- Phase 4 : Réalisation des dossiers réglementaires (DIG, Autorisation environnementale, incidences Natura 2000).

ARTISANS COMMERCANTS



Depuis moins d'un an, Ophélie DELAGE s'est installée sur la Commune de Condat-sur-Vézère et propose des repas à emporter.

Vous pouvez passer commande au N° de téléphone suivant :

06 73 94 71 15

Toute commande doit être passée la veille avant 12H.

Ou par mail : lesdelicesdophelie24@gmail.com



TARIFS :

Pose de semi-permanent, mains ou pieds : 20€

Pose de semi-permanent, mains + pieds : 38€

Depose de semi-permanent : 8€

Pose complète de gel avec rallongement : 40€

Gainage en gel (sans rallongement) :

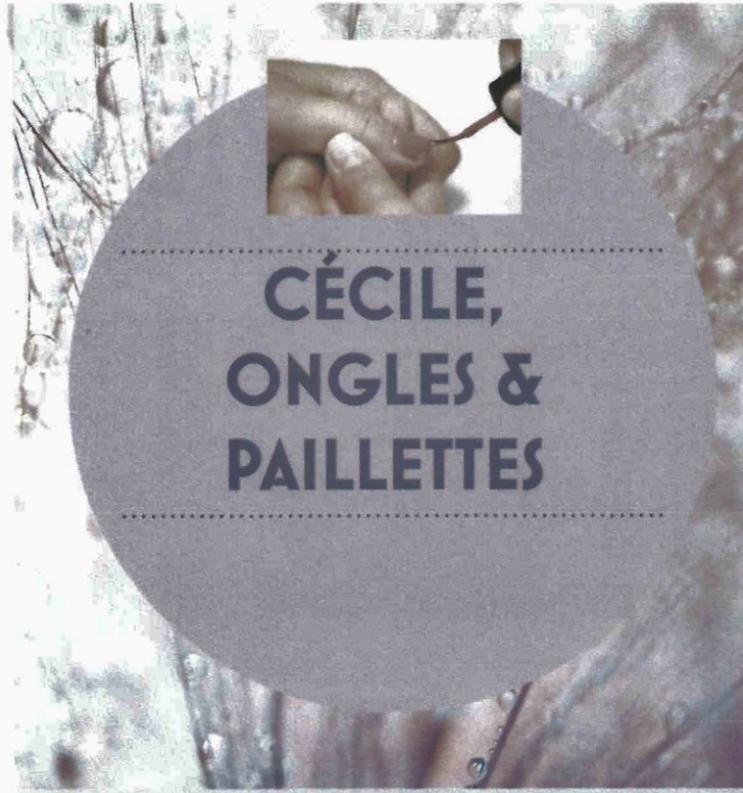
32 € mains - 28 € pieds

Remplissage en gel : 32€

Depose gel : 12€

Dessins à la main, décors, strass : 1€

Beauté des pieds (anti callosités) : 20 €



CÉCILE,
ONGLES &
PAILLETES

Grosset Cécile

Prothésiste ongulaire à domicile



0687613707



Cécile ongles & paillettes

Grosset Cécile

Prothésiste ongulaire à
domicile

0687613707



Etienne
PRADELOU

PEINTURE - PLAQUES DE PLÂTRE
REVÊTEMENTS DE SOLS



Tél. : 06 27 94 55 01
etienne.pradelou@gmail.com

5, rue de la Trompetterie
24570 CONDAT-SUR-VÈZÈRE

**Christophe
STADELMANN**



Siren : 452 712 136

Entretien de jardin

Tonte, taille de haies et d'arbustes,
élagage

Petits travaux

Peinture int./ext., nettoyage murs,
terrasse, toiture. Nettoyage tombe



**DEVIS
GRATUIT**

17, Avenue de Montignac
24420 CONDAT SUR VÈZÈRE



06 56 88 76 54